



Le codage CIM 10 des complications des actes médicaux et chirurgicaux

PMSI MCO



FACULTÉ DE MÉDECINE
MONTPELLIER-NÎMES

Le codage des complications

- Intérêt en Santé Publique (Epidémiologie)
- Poids médico-économique plus important – valorisation complémentaire



Complications dues à un dispositif médical implantable

Complications d'un acte n'impliquant pas un DMI, dues à un geste diagnostic ou thérapeutique



Attention ! Ne pas confondre un acte compliqué à réaliser et une complication d'un acte

Principe du codage



Nature de la complication

Affection
Manifestation
 Abcès
 Dermite
Nécrose cutanée
 .../....

Causes

Pourquoi ?

A cause de ?

Comment ?

Différentes «catégories » de codes de la CIM-10 – Volume 1

Règle de codage :
choisir le code le plus précis dans sa description

Typologies

- **Complications mécaniques** (déplacement, perforation, obstruction mécanique, rupture, protrusion)
- **Complications infectieuses ou inflammatoires**
- **Complications hémorragiques d'un acte**
- **Complications vasculaires autres** (nécrose)
- **Et d'autres** (douleurs, fibrose, hémorragie due à une prothèse, thrombose due à prothèse, embolie...)



Principe du codage

Le codage peut faire appel à une des 3 « catégories » suivantes de codes de la CIM-10 :

- Un code d'une catégorie : **Atteintes [troubles] [affections] de l'appareil [...] après un acte à visée [...]** lorsque la nature de la complication figure dans l'intitulé ;
- **T80–T88**, lorsque le code le plus précis pour la complication appartient à ce groupe ;
- Dans les autres cas un **code « habituel » de la CIM–10** complété en **DAS** par **T80-T88**

Codage complété par le ou les codes ad hoc du chapitre XX (Y60-Y84, Y88, Y95).

Ne pas oublier les résistances aux ATB et les germes dans les infections éventuellement





**Atteintes [troubles] [affections] de l'appareil [...] après
un acte à visée [...]
lorsque la nature de la complication figure dans l'intitulé**

Catégorie de fin de chaque chapitre
« Atteintes [troubles] [affections] de l'appareil
[...] après un acte à visée [...] »

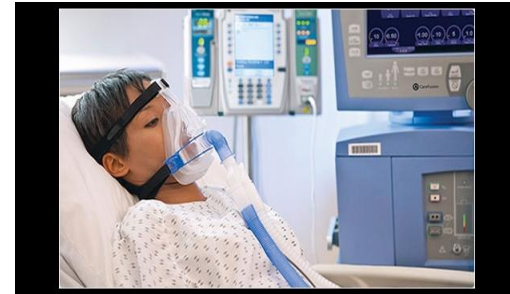


Les sous-catégories contiennent habituellement une **manifestation précise** et son **étiologie**

I97.2 *Lymphœdème après mastectomie*



J95.1 *Insuffisance pulmonaire aiguë
consécutive à une intervention chirurgicale
thoracique*



Catégorie de fin de chaque chapitre « Atteintes [troubles] [affections] de l'appareil [...] après un acte à visée [...] »

- E89.-** Anomalies endocriniennes et métaboliques après un acte à visée diagnostique et thérapeutique, non classées ailleurs
- G97.-** Affections du système nerveux après un acte à visée diagnostique et thérapeutique, non classées ailleurs
- H59.-** Affections de l'œil et de ses annexes après un acte à visée diagnostique et thérapeutique, non classées ailleurs
- H95.-** Affections de l'oreille et de l'apophyse mastoïde après un acte à visée diagnostique et thérapeutique non classées ailleurs
- I97.-** Troubles de l'appareil circulatoire après un acte à visée diagnostique et thérapeutique, non classés ailleurs
- J95.-** Troubles respiratoires après un acte à visée diagnostique et thérapeutique, non classés ailleurs
- K91.-** Atteintes de l'appareil digestif après un acte à visée diagnostique et thérapeutique, non classées ailleurs
- M96.-** Affections du système ostéo-articulaire et des muscles après un acte à diagnostique et thérapeutique, non classés ailleurs
- N99.-** Affections de l'appareil génito-urinaire après un acte à visée diagnostique et thérapeutique, non classées ailleurs



Catégorie de fin de chaque chapitre

« Atteintes [troubles] [affections] de l'appareil [...] après un acte à visée [...] »

K91 Atteintes de l'appareil digestif après un acte à visée diagnostique et thérapeutique, non classées ailleurs

À l'exclusion de :

- colite (K52.0)*
- gastroentérite (K52.0)*
- rectite (K62.7) due à une irradiation*
- ulcère gastro jéjunal (K28.-)*

K91.0 Vomissements consécutifs à une intervention gastro-intestinale

K91.1 Syndromes consécutifs à une intervention gastrique

Syndrome (de) :

- chasse
- post gastrectomique
- post vagotomie

K91.2 Malabsorption post chirurgicale, non classée ailleurs

Syndrome post chirurgical de l'anse borgne

À l'exclusion de :

- ostéomalacie de l'adulte due à une malabsorption (M83.2)*
- ostéoporose consécutive à une malabsorption post chirurgicale (M81.3)*

K91.3 Occlusion intestinale postopératoire, non classée ailleurs

K91.4 Mauvais résultats fonctionnels d'une colostomie et d'une entérostomie

K91.5 Syndrome post cholécystectomie

K91.8 Autres atteintes de l'appareil digestif après un acte à visée diagnostique et thérapeutique, non classées ailleurs

K91.9 Atteinte de l'appareil digestif après un acte à visée diagnostique et thérapeutique, sans précision



Catégorie de fin de chaque chapitre « Atteintes [troubles] [affections] de l'appareil [...] après un acte à visée [...] »

Attention :

.9 ne sont pas autorisées comme DP et une information orientant vers l'une d'elles doit faire rechercher davantage de précision.

.8 ? sont imprécises.

I97.8 Autres troubles de l'appareil circulatoire après un acte à visée diagnostique et thérapeutique [...],

J95.8 Autres troubles respiratoires après un acte à visée diagnostique et thérapeutique [...],

K91.8 Autres atteintes de l'appareil digestif après un acte à visée diagnostique et thérapeutique [...]

Aux sous-catégories .8 il faut préférer les codes « habituels » de la CIM–10



Exemples

Pneumonie postopératoire :

J18.9 Pneumopathie, sans précision (**non J95.8 Autres troubles respiratoires après un acte à visée diagnostique et thérapeutique, non classés ailleurs**)

T81.4 *Infection après un acte à visée diagnostique et thérapeutique, non classée ailleurs*

Ulcère gastrique « de stress » postopératoire :

K25.3 Ulcère de l'estomac aigu, sans hémorragie ni perforation (**non K91.8 Autres atteintes de l'appareil digestif après un acte à visée diagnostique et thérapeutique, non classées ailleurs**)

T81.8 *Autres complications d'un acte à visée diagnostique et thérapeutique, non classées ailleurs*

Infarctus transmural du myocarde postopératoire :

I21.00 Infarctus (transmural aigu) du myocarde (de la paroi) antérieure, prise en charge initiale (**non I97.8 Autres troubles de l'appareil circulatoire après un acte à visée diagnostique et thérapeutique, non classés ailleurs**)

T81.8 *Autres complications d'un acte à visée diagnostique et thérapeutique, non classées ailleurs*





Les codes précis entre T80 – T88

T80 – T88

T80 - Complications consécutives à une injection thérapeutique, une perfusion et une transfusion

T81 - Complications d'actes à visée diagnostique et thérapeutique, non classées ailleurs

T82 - Complications de prothèses, implants et greffes cardiaques et vasculaires

T83 - Complications de prothèses, implants et greffes génito-urinaires

T84 - Complications de prothèses, implants et greffes orthopédiques internes

T85 - Complications d'autres prothèses, implants et greffes internes

T86 - Échec et rejet d'organes et de tissus greffés

T87 - Complications propres à une réimplantation et une amputation

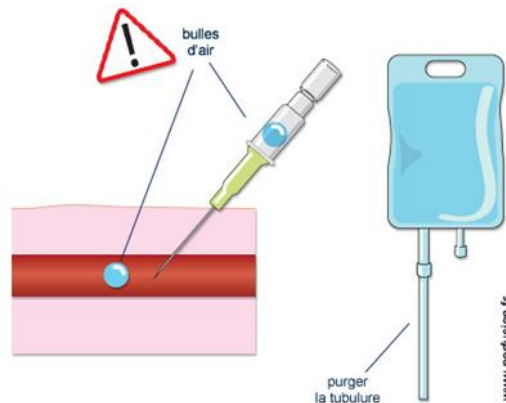
T88 - Autres complications de soins chirurgicaux et médicaux, non classées ailleurs



Code précis T80 – T88

Le code contient à la fois :

- **la manifestation** (embolie gazeuse, choc)
- et
- **son étiologie** (injection, administration de sérum)



T80.5 *Choc anaphylactique dû au sérum*

T80.0 *L'embolie gazeuse consécutive à une injection thérapeutique, une perfusion et transfusion*



Code précis T80 – T88

Déplacement d'une électrode de stimulation cardiaque

T82.1 *Complication mécanique d'un appareil cardiaque électronique*



Des complications liées à la sonde de stimulation : déplacement de la sonde, anomalie de stimulation et de détection de l'activité cardiaque naturelle, fracture de l'isolant ou du fil électrique qui conduit l'influx nerveux



Code précis T80 – T88

Luxation d'une prothèse de hanche

T84.0 *Complication mécanique d'une prothèse articulaire interne*



Radiographie standard de la hanche montre une luxation de prothèse totale de la hanche, la malposition de cotyle constitue la cause principale

- Les sous-catégories des complications mécaniques de prothèse (**T82.0 à T82.5, T83.0 à T83.4, T84.0 à T84.4, T85.0 à T85.6**) sont comparables, ainsi que les catégories **T86** et **T87**.
- Il n'existe pas d'autre code dans la CIM-10 permettant d'enregistrer une information aussi complète plus précisément.



Code précis T80 – T88

Rejet d'une greffe de rein

T86.1 Echec et rejet de greffe de rein



Rejet hyper aigu : Rejet dans les heures suivant la transplantation, aussi bien après des greffes de rein, de cœur ou de foie.

Rejet aigu cellulaire : Rejet aigu survient au-delà du quatrième jour de greffe. Il apparaît essentiellement dans les trois premiers mois suivant la greffe avec un pic durant le premier mois.

Rejet chronique : C'est la principale cause d'échec des greffes. S'installant insidieusement au cours du temps, le rejet chronique diminue la durée de vie des greffons.



Code précis T80 – T88

T87.3 *Névrome d'un moignon d'amputation de jambe*



Un névrome, dont la palpation déclenche une douleur fulgurante, peut nécessiter un geste chirurgical. Des douleurs de type neuropathique signent une atteinte des petits filets nerveux. Elles peuvent être soulagées par une infiltration d'anesthésique local.





code “ habituel ” de la CIM–10 complété en
DAS par un code T

Code “ habituel ” de la CIM–10 complété en DAS par un code T

S’il n’est pas possible de trouver un code précis, décrivant la nature de la complication dans les 2 catégories précédemment vues, on recherche dans les chapitres “habituels” de la CIM 10 un code décrivant la nature la plus précise possible de cette complication et on le complète à l’aide d’un code **T** qui indiquera que c’est bien une complication.



Exemples

Un abcès de la peau, survenant dans les suites d'un curage ganglionnaire axillaire sera codé avec un code du chapitre **L** "Maladies de la peau et du tissu cellulaire sous cutané" accompagné d'un code **T** précisant qu'il s'agit d'une infection post-opératoire

L03.1 phlegmon d'autre partie d'un membre

T81.4 Infection après un acte à visée diagnostique ou thérapeutique, NCA

Une perforation accidentelle de la paroi gastrique au cours d'une endoscopie sera codée avec un code du chapitre **S** "Lésions traumatiques..." accompagné d'un code **T** précisant qu'il s'agit d'une perforation survenue au cours d'un acte médical

S36.30 Lésion traumatique de l'estomac, sans plaie intra-abdominale

T81.2 Perforation et déchirure accidentelles au cours d'un acte à visée diagnostique et thérapeutique, non classées ailleurs



Particularités code ad hoc



Particularités code ad hoc

- Les codes dont le libellé mentionne explicitement ou implicitement le fait que l'affection est toujours consécutive à un acte.

K43.1 **Éventration post opératoire, avec gangrène ;**
K43.5 **Hernie péristomiale, sans occlusion ni gangrène.**

- Complications chirurgicales au cours de la grossesse, de l'accouchement et de la puerpéralité (O00-O99)

O29.- **Complications d'une anesthésie au cours de la grossesse**
O74.- **Complications de l'anesthésie au cours du travail et de l'accouchement**
O86.0 **Infection d'une plaie d'origine obstétricale chirurgicale ;**
O90.0 **Rupture d'une suture de césarienne ;**
O90.2 **Hématome d'une plaie obstétricale.**



Les circonstances



Les circonstances

Les codes Les circonstances iatrogéniques doivent être enregistrées au moyen d'un code du chapitre XX en position de **diagnostic associé**.

Les accidents en rapport avec des actes médicaux et chirurgicaux sont divisés en trois grands ensembles :

Y60-Y69 Accidents et complications au cours d'actes médicaux et chirurgicaux ***lorsqu'un accident ou une complication se sont produits au cours de l'acte***

Y70-Y82 Dispositifs médicaux associés à des accidents au cours de leur usage diagnostique et thérapeutique. ***Lorsqu'une complication de soins médicaux ou chirurgicaux est associée à l'emploi d'un appareil (matérovigilance)***

Y83-Y84 à utiliser lorsque, en l'absence d'une mention d'accident au cours d'un geste médical ou chirurgical, le patient présente une réaction anormale.

Y83- concerne la chirurgie,

Y84- les actes médicaux (aléa médical)



Les circonstances

Lorsque la complication est une séquelle d'un acte antérieur, le codage est complété avec la catégorie :

- **Y88 Actes médicaux et chirurgicaux considérés comme cause externe de séquelles**

Exemple : cicatrice hypertrophique séquellaire d'une intervention chirurgicale :

- **L91.0 - T81.8 - Y88.3 Séquelles d'actes médicaux et chirurgicaux à l'origine de réactions anormales du patient ou de complication ultérieure, sans mention d'accident au cours de l'intervention**

Les circonstances nosocomiales d'une affection (infection ou autre) se signalent en codant :

- **Y95 Facteurs nosocomiaux**



Exemples

Luxation d'une prothèse de hanche : **T84.0 Complication mécanique d'une prothèse articulaire interne**

Y83.1 *Intervention chirurgicale avec implantation d'une prothèse interne à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'accident au cours de l'intervention*

Rejet d'une greffe de rein : **T86.1 Échec et rejet d'une greffe de rein**

Y83.0 *Intervention chirurgicale avec transplantation d'un organe entier à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'accident au cours de l'intervention*

Névrome d'un moignon d'amputation de jambe : **T87.3 Névrome sur moignon d'amputation**

Y83.5 *Amputation de membre(s) à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'accident au cours de l'intervention*



Exemples de codage exhaustif des complications



Si on dispose d'un code précis des catégories de fin de chaque chapitre
« Atteintes [troubles] [affections] de l'appareil [...] après un acte à
visée [...]

Fracture sur prothèse de hanche :

M96.6 Fracture osseuse après mise en place d'un implant d'une prothèse articulaire ou d'une plaque d'ostéosynthèse

Y83.1 Intervention chirurgicale avec implantation d'une prothèse interne à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'accident au cours de l'intervention

Vomissements dans les suites d'une colectomie :

K91.0 Vomissements consécutifs à une intervention gastro-intestinale

Y83.6 Ablation d'un autre organe (partielle) (totale) à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'accident au cours de l'intervention



Si on dispose d'un code précis décrivant la complication
entre les codes T80-T88

Désinsertion d'une colostomie un mois après sa mise en place :

T81.38 Désunions d'une plaie opératoire non classées ailleurs, autres et non précisées

Y83.3 Intervention chirurgicale avec abouchement externe à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'accident au cours de l'intervention

Désinsertion d'une colostomie au cours de sa mise en place :

T81.38 Désunions d'une plaie opératoire non classées ailleurs, autres et non précisées

Y65.2 Lâchage de suture ou de ligature au cours d'une intervention chirurgicale

Choc opératoire :

T81.1 Choc pendant ou après un acte à visée diagnostique et thérapeutique, non classé ailleurs

Y69 Accident et complication au cours d'un acte médical et chirurgical, sans précision



Si on ne dispose pas d'un code précis
dans les catégories de fin de chaque chapitre ou entre T80 et T88

Infections cutanées ; Abscesses de paroi après appendicectomie :

L02.2 Abscesses cutanées, furoncles et anthrax du tronc

T81.4 Infections après un acte à visée diagnostique et thérapeutique, non classées ailleurs

Y83.6 Ablation d'un autre organe (partielle) (totale) à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'accident au cours de l'intervention

Infections osseuses, articulaires, musculaires ; Infection osseuse du fémur due à un matériel d'ostéosynthèse :

M86.15 Autres ostéomyélites aiguës - Région pelvienne et cuisse

T84.6 Infection et réaction inflammatoire dues à un appareil de fixation interne (toute localisation)

Y83.4 Autres interventions chirurgicales réparatrices à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'accident au cours de l'intervention

Si on ne dispose pas d'un code précis
dans les catégories de fin de chaque chapitre ou entre T80 et T88

Contusion, ecchymose, hématome, traumatisme ; Perforation sigmoïdienne au cours d'une coloscopie :

S36.50 Lésion traumatique du côlon, sans plaie intra-abdominale

T81.2 Perforation et déchirure accidentelles au cours d'un acte à visée diagnostique et thérapeutique, non classée ailleurs

Y60.4 Coupure, piqûre, perforation ou hémorragie accidentelles au cours d'une endoscopie

Infections avec sepsis et défaillance d'organe ; Sepsis à staphylocoques consécutif à une perfusion :

A41.2 Sepsis à staphylocoques non précisés

T80.2 Infections consécutives à une injection thérapeutique, une perfusion et une transfusion

Y84.8 Autres actes médicaux à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'accident au cours de l'intervention

+ défaillance(s) d'organe(s)

Si on ne dispose pas d'un code précis
dans les catégories de fin de chaque chapitre ou entre T80 et T88

Complications sur les vaisseaux : 170-79 (artères) , 180-189 (veines, vaisseaux, ganglions lymphatiques) ; Thrombose d'un pontage artériel synthétique fémoro-poplité :

I74.3 Embolie et thrombose des artères des membres inférieurs

T82.8 Autres complications précisées de prothèses, implants et greffes cardiaques et vasculaires

Y83.1 Intervention chirurgicale avec implantation d'une prothèse interne à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'accident au cours de l'intervention

Focus : Infection après un acte

Ces infections emploient les codes suivants :

- infection consécutive à une injection thérapeutique, une perfusion et une transfusion : **T80.2**
- infection postopératoire : **T81.4**
- infections dues à des prothèses, implants ou greffes : **T82.6, T82.7, T83.5, T83.6, T84.5, T84.6, T84.7, T85.7**
- infection consécutive à une vaccination : **T88.0**.

Dans tous les cas le codage sera complété par un code du chapitre XX pour détailler les circonstances et si besoin d'un code des catégories **B95–B97** pour identifier l'agent infectieux et éventuellement d'un code de résistance aux antibiotiques si c'est le cas.

Le codage de ces infections suit les règles habituelles préconisées par l'OMS (cf. Cim-10, volume 2, pages 107–108) : c'est le code de la manifestation de cette infection qui est le code prioritaire.

Focus : Infection après un acte

Ostéite à staphylocoque doré, sur prothèse de hanche :

- M86.95** Ostéomyélite, sans précision - Région pelvienne et cuisse
- T84.5** Infection et réaction inflammatoire dues à une prothèse articulaire interne
- B95.6** Staphylococcus aureus, cause de maladies classées dans d'autres chapitres
- Y83.1** Intervention chirurgicale avec implantation d'une prothèse interne à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'accident au cours de l'intervention

Infection site opératoire après PTH - PTG

Cet ajout est proposé par l'ATIH afin de permettre le repérage des ISO pour tirage au sort de séjours pour les IQSS

https://www.atih.sante.fr/sites/default/files/public/content/1288/consignes_de_codage_infections_site_op_oct_2018.pdf

Codes CIM–10 utilisés pour les infections articulaires :

- **Celui de l'infection de l'articulation, qui précise l'article concerné et peut comprendre le germe en cause : il peut s'agir d'une arthrite ou d'une ostéomyélite ;**
- **Le germe s'il n'est pas inclus dans le libellé de l'infection articulaire ;**
- **Des éléments précisant la dissémination ou les conséquences de l'infection : bactériémie, sepsis et retentissement sur l'état général du patient ;**
- **Les codes indiquant le lien avec la pose de prothèse : codes en T et codes en Y ;**

Ces différents codes seront utilisés afin de décrire au mieux la situation.

Infection site opératoire après PTH - PTG

ISO après PTH ou PTG	"Arthrite" ou lavage articulaire + en bactéri		"ostéite ou ostéomyélite" ou prélèvement osseux + en bactéri
	M00.- Arthrites à bactéries pyogènes		M86.- Ostéite ou Ostéomyélite
localisations	-5 pelvienne et cuisse - PTH	-5 pelvienne et cuisse - PTH	-5 pelvienne et cuisse - PTH
	-6 jambe - PTG	-6 jambe - PTG	-6 jambe - PTG
pathologies	M00.0- Arthrite et polyarthrite à staphylocoques M00.1- Arthrite et polyarthrite à pneumocoques M00.2- Autres arthrites et polyarthrites à streptocoques	M00.8- Arthrite et polyarthrite dues à d'autres bactéries précisées M00.9- Arthrite à bactéries pyogènes, sans précision	M86.1- Autres ostéomyélites aiguës M86.2- Ostéomyélite subaiguë M86.3- Ostéomyélite chronique multiple M86.4- Ostéomyélite chronique avec fistule de drainage M86.6- Autres ostéomyélites chroniques M86.8- Autres ostéomyélites M86.9- Ostéomyélite, sans précision
germes	Dans le cas des arthrites dont le germe est précisé dans le libellé, le code supplémentaire en B95-B96 ne doit pas être rajouté.	M00.8- + Ajout code B96	M86.- + Ajout code B95-B96
		M00.9- + pas d'ajout de code B95-B96	
dans tous les cas	<p>T84.5 Infection et réaction inflammatoire dues à une prothèse articulaire interne.</p> <p>Y83.1 Interv. Chir. avec implantation d'une prothèse interne à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'accident au cours de l'intervention</p> <p>Y95 Durant le délai considéré comme valide, c'est-à-dire de 48 heures après l'acte chirurgical à 1 an pour les poses de prothèses</p>		
éventuellement	Hemoc +: A49,-		
	Sepsis avec défaillance d'organe : A40-A41 + défaillance d'organe		
	Si choc septique R57.2		
	Si résistance aux antibiotiques : U82 à U84 (si précisée dans labo et modification du schéma thérapeutique)		

Evènements thrombo-emboliques au décours de pose de PTH - PTG

Cet ajout est proposé par l'ATIH afin de permettre le repérage des ISO pour tirage au sort de séjours pour les IQSS
https://www.atih.sante.fr/sites/default/files/public/content/1288/consignes_de_codage_evenements_thrombo-emboliques_oct_2018.pdf

Codes CIM–10 utilisés pour les complications thrombo-emboliques:

- **Celui de la complication : thrombose, embolie pulmonaire ;**
- **Les codes indiquant le lien avec la pose de prothèse : codes en T et codes en Y ;**

Ces différents codes seront utilisés afin de décrire au mieux la situation

Evènements thrombo-emboliques au décours de pose de PTH - PTG

ETE après PTH ou PTG	I80.- Phlébite et thrombophlébite	I26.- Embolie pulmonaire
Evénements thromboemboliques	<p>I80.1 Phlébite et thrombophlébite de la veine fémorale</p> <p>I80.2 Phlébite et thrombophlébite d'autres vaisseaux profonds des membres inférieurs</p>	<p>I26.0 Embolie pulmonaire avec mention de coeur pulmonaire aigu</p> <p>I26.9 Embolie pulmonaire sans mention de coeur pulmonaire aigu</p>
Les autres codes I80.- et I82	<p>Les autres codes de la catégorie I80.- ainsi que ceux de la catégories I82 ne sont pas concernés par la démarche</p>	
Codes de complications en T	<p>T84.8 Autres complications de prothèses, implants et greffes orthopédiques internes</p>	
Codes en Y	<p>Y83.1 Intervention chirurgicale avec implantation d'une prothèse interne</p>	
Codes Z des antécédents - du terrain	<p>Certains codes du chapitre XXI peuvent préciser un « terrain » particulier mais ne codent pas une complication récente (dite active).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ils peuvent néanmoins témoigner d'antécédents : Z86.7 Antécédents personnels de maladies de l'appareil circulatoire - Ils peuvent également être le reflet du traitement au long cours : - Z92.1 Antécédents personnels d'utilisation (actuelle) à long terme d'anticoagulants ; - ou Z92.2 Antécédents personnels d'utilisation (actuelle) à long terme d'autres médicaments : aspirine par exemple. <p>Enfin, certains codes du chapitre XXI peuvent marquer la présence d'une prothèse posée lors d'un séjour antérieur : Z96.6 Présence d'implants d'articulations orthopédiques.</p>	

Récapitulatif

Pour coder la complication d'un acte :

On cherche s'il existe un code précis (sauf .8 et .9) dans la catégorie atteintes, troubles, affection... de l'appareil concerné ; Si oui on le complète avec un code **Y** pour décrire les circonstances

sinon

On cherche s'il existe un code **T** qui décrit précisément la nature de la complication ; Si oui on le complète avec un code **Y** pour décrire les circonstances

sinon

On décrit la nature de la complication avec un code « habituel » de la CIM 10, on y associe un code **T** pour indiquer la complication d'acte, et on complète avec un code **Y** pour décrire les circonstances.

Les complications obstétricales se trouvent dans le chapitre **O**

QCM et CAS PRATIQUES



Boîte à outils pour votre présentation



FACULTÉ DE MÉDECINE
MONTPELLIER-NÎMES



UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER



MUSE

MONTPELLIER UNIVERSITÉ D'EXCELLENCE



ÉCOLE DE
GÉRIATRIE ET
GÉRONTOLOGIE
MONTPELLIER - NÎMES



Quelques idées pour présenter des points

Idées 1

Lorem Ipsum

Idées 2

Lorem Ipsum

Idées 3

Lorem Ipsum

Idées 4

Lorem Ipsum

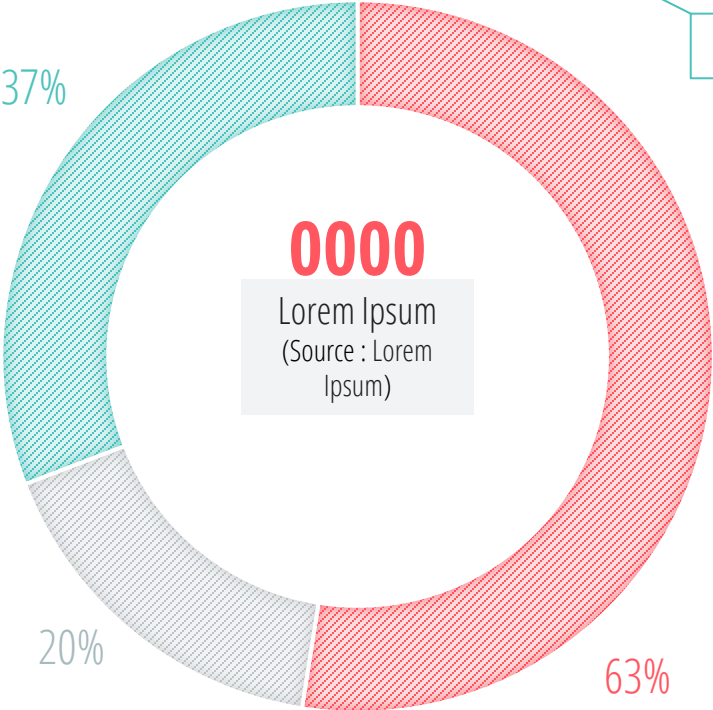
Idées 5

Lorem Ipsum



Quelques idées présenter des chiffres

■ Lorem ■ Ipsum ■ Dolor



0000

Lorem Ipsum
(Source : Lorem
Ipsum)

→ Lorem Ipsum



1,2%

Lorem Ipsum

+33%

Lorem Ipsum

